

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 29 novembre 2023

Vœu de l'Exécutif relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes

Considérant les nombreuses mobilisations citoyennes et associatives du 25 novembre 2023, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;

Considérant qu'au 11 octobre 2023, on dénombrait 114 féminicides en France depuis le début de l'année ;

Considérant que selon la MIPROF, 244 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint chaque année en France ;

Considérant que 94 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque année en France

Considérant qu'en 2022, 846 victimes de violences conjugales ont été reçues par le Point d'Accès aux Droits du 20^{ème} contre 393 en 2021 ;

Considérant qu'en France dix femmes sont victimes chaque heure d'un viol ou d'une tentative de viol et que seule 0,6% des plaintes pour viol aboutissent à une condamnation ;

Considérant qu'en droit français, la victime doit démontrer la menace, la contrainte, la surprise ou la violence pour caractériser le viol, ce qui est beaucoup plus compliqué notamment pour les nombreuses victimes en position de vulnérabilité ;

Considérant que la prévention des violences faites aux femmes, la protection des victimes et la sanction des auteurs sont des priorités absolues de la ville de Paris et de la Mairie du 20^{ème} arrondissement ;

Considérant que ces priorités se traduisent notamment par le projet d'ouverture d'une Maison de l'Égalité et de la non-violence dans le quartier de Belleville, qui sera un lieu ressources pour les associations et les habitantes (permanences de soutien psychologique et d'accompagnement des victimes, prises de plaintes délocalisées...);

Considérant les projets d'ouverture de 2 résidences sociales dédiées aux femmes en situation de précarité dans le 20^{ème} votés par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris ;

Considérant le déploiement du Réseau d'Aide aux victimes (RAV) qui accueille et oriente les victimes de violences conjugales et l'objectif de création de 2 nouveaux RAV sur le harcèlement scolaire et sur l'accompagnement des victimes de LGBTQ+phobies ;

Considérant la mobilisation du commissariat du 20^{ème} qui dispose d'une chambre de première mise à l'abri « sécurisée » permettant de mettre à l'abri pour une nuit et en sécurité une victime sans solution avec son enfant : à ce jour 63 personnes ont pu bénéficier de cette protection ;

Considérant le travail mené avec la crèche municipale à proximité du commissariat lors du dépôt de plainte afin de permettre un accueil en urgence de l'enfant dans les meilleures conditions ;

Considérant que si l'État a augmenté en 2023 au plan national ses crédits en faveur de la protection des femmes victimes de violences, les associations spécialisées interpellent les pouvoirs publics sur la pénurie de places d'hébergement et le manque de moyens pour l'accompagnement des victimes dans un contexte de forte augmentation du nombre de femmes qui dénoncent ces violences ;

Considérant le rapport 2023 de la Fondation des Femmes « Où est l'argent ? » qui estime que la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences nécessiterait un engagement budgétaire annuel d'au moins 2 milliards d'€ pour une dépense de l'État estimée à 171,7 millions en 2023 ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Que l'État fasse de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes une priorité nationale en augmentant les moyens alloués à la prévention (campagne d'éducation à l'égalité de genre et au consentement dans les établissements scolaires notamment) et à l'accompagnement des victimes, en permettant aux associations de recruter les professionnels nécessaires ;
- Que la ville de Paris propose au parlement d'engager un travail législatif pour une meilleure prise en compte de l'absence de consentement dans la définition et la pénalisation du viol ;
- Que l'État renforce sensiblement les capacités d'hébergement et de protection des femmes victimes de violences ;
- Que l'État et la Ville développent les accueils d'urgence en partenariat avec les associations spécialisées ;
- Que l'État développe, en lien avec bailleurs sociaux parisiens les dispositifs type « logements passerelle » dédiés aux femmes victimes de violences, avec un accompagnement et une protection des victimes.